

**ARRETE**

modifiant l'arrêté préfectoral du 18 mai 2022  
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité  
des listes électorales dans les communes du département des Côtes-d'Armor

Le Préfet des Côtes-d'Armor  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L.19 et R.7 et R.11;

VU le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ en qualité  
de préfet du département des Côtes-d'Armor ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mai 2022 modifié portant nomination des membres des  
commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les  
communes du département des Côtes d'Armor ;

Vu la proposition de la commune de PLOUÉZEC ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'arrêté du 18 mai 2022 susvisé afin de tenir  
compte de la demande émise ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité  
des listes électorales de la commune de PLOUÉZEC :

- Mme Danièle SUPERCHI (conseillère municipale)
- Mme Marie-Françoise MARJO (déléguée de l'administration)
- M. Jean-Louis ROUX (délégué du tribunal judiciaire)

Les annexes de l'arrêté du 18 mai 2022 sont modifiées. Le reste demeure sans changement.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor, affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune s'il existe et dont copie pour information sera transmise au Sous-Préfet d'arrondissement concerné.

Fait à Saint-Brieuc, le - 5 MAI 2023

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop in the middle.

David COCHU